



Feuille de route du projet **Vacci-Pharma**

Vaccination Covid-19

Pharmacy.brussels/Cocom - Région de Bruxelles-Capitale

Date de dernière mise à jour : 07/09/2023

Contenu

Introduction.....	2
Principe général.....	2
Critères de sélection	2
Sensibilisation et communication.....	3
Vaccins validés.....	3
Assurance qualité	4
Organisation de la pharmacie	4
Organisation des séances de vaccination.....	5
Processus de commande des vaccins	5
Gestion de stock.....	6
Enregistrement des vaccinations.....	6
Certificat Covid	6
Gestion des déchets.....	6
Tarifcation et facturation.....	7
Informations complémentaires.....	7
Personnes de contact.....	8

Introduction

Votre pharmacie est candidate pour faire partie du projet **Vacci-Pharma**, développé par la Cocom et pharmacy.brussels, en région Bruxelles capitale. **Nous tenons à vous remercier pour votre engagement en faveur de la vaccination de proximité.**

Cette feuille de route, qui complète les procédures et protocoles spécifiques plus détaillés, présente le **cadre général** du projet Vacci-Pharma.

Principe général

La loi relative à la vaccination et à l'administration, par des pharmaciens exerçant au sein d'officines pharmaceutiques ouvertes au public, des vaccins autorisés dans le cadre de la prophylaxie du COVID-19 a été publiée au moniteur Belge le 11 mars 2022.

Le projet Vacci-Pharma met en avant le rôle du pharmacien comme **acteur de confiance et promoteur de santé publique et communautaire**. Il prône la **vaccination de proximité** (planifiée ou opportuniste), **pour tous**, conformément à la stratégie de vaccination en vigueur. De plus, dans une perspective de durabilité et d'efficacité, il tend à renforcer la **synergie entre les acteurs locaux de première ligne d'aide et de soins**. Ce projet prévoit la **vaccination Covid-19 par le pharmacien, dans les officines partenaires**.

Afin d'optimiser au mieux les stocks de vaccins, et rationaliser les ressources humaines et financières, il est prévu que les pharmacies partenaires Vacci-Pharma soient aussi pharmacies satellites. En effet, les vacci-pharmas constituent également des points d'approvisionnement en vaccins pour les différents professionnels de santé.

Critères de sélection

La Cocom et Pharmacy.brussels ont défini les critères suivants pour la validation et la sélection des pharmacies partenaires :

- ✓ Candidature enregistrée via le formulaire Forms proposé par pharmacy.brussels ¹¹.
- ✓ Formation et disponibilité des équipes:
 - Au moins 1 pharmacien de l'officine a suivi une formation complète certifiée, à la vaccination **et à la réanimation** (IPSA (ainsi que le complément) ou SSPF)
 - Présence systématique **d'au moins deux personnes** (incluant le pharmacien vaccinateur) dans l'officine pendant les heures de vaccination.
 - Entretien pré-vaccination et acte de vaccination **non-délégués aux Assistants Pharmaciens**, ou autres membres de l'équipe
- ✓ Qualité de la gestion de stock
 - Volume suffisant de stockage disponible en chaîne du froid
 - Suivi de température quotidien et production d'un relevé de températures hebdomadaire
 - **Présence d'un système de détection et de signalement d'excursion de température**
 - **Tenue d'un registre, online ou non**
- ✓ Conformité par rapport aux normes anti-Covid et règles d'aménagement des locaux des points de vaccination:

¹¹Se présenter comme candidat via le lien : <https://form.typeform.com/to/dE3sBFGi?typeform-source=upb-avb.typeform.com>

- Signalisation à l'intérieur de la pharmacie
- Accès facilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)
- Flux du patient optimisé et physiquement indiqué
- Local séparé (box de vaccination) garantissant la confidentialité et respectant l'intimité du patient
- Salles d'attente pré et post-vaccination, correctement dimensionnées
- Ventilation correcte, selon les normes en vigueur
- Zone de préparation limitant les risques de contamination
- Présence d'au minimum une trousse d'urgence complète, pour la prise en charge post-vaccination des patients.

Sensibilisation et communication

Le pharmacien a un rôle clé à jouer dans la prévention et la sensibilisation. Une **approche proactive** de collaboration avec les acteurs locaux de terrain est recommandée.

Pharmacy.brussels fournit comme matériel promotionnel des post-its qui seront livrés en pharmacie (et chez les médecins généralistes) aux environs du 25/9. La Cocom participe également à la communication vers le grand public.

Sur le site <https://coronavirus.brussels/materiel-de-communication/> vous trouverez une boîte à outils qui pourra vous aider dans votre communication comme des visuels à montrer sur vos écrans et des affiches.

L'APB mettra à disposition un pop-up de sensibilisation qui apparaîtra à la lecture de la carte d'identité en pharmacie.

Vaccins validés

En fonction de la stratégie de distribution en vigueur, et des caractéristiques de la population cible majoritaire, un vaccin Covid-19 validé peut être proposé dans votre pharmacie.

Le vaccin sélectionné par défaut pour la vaccination en officine pour cette campagne automnale est le vaccin Comirnaty® (Pfizer) adulte Ready to Use (RTU) XBB 1,5.

Voici ses principales spécificités :

- Vaccin à ARNm approuvé pour les personnes âgées de plus de 12 ans
- Flacon multidose (jusqu'à 6 (7) doses individuelles de 30 microgrammes, 0,30ml) :
 - Vaccin Comirnaty® **Omicron XBB.1.5** adulte RTU : pré-dilué, à utiliser pour les primovaccinations ainsi que les rappels
- Durée de conservation entre 2°C et 8°C (après décongélation et avant date de péremption du lot) :
 - Pour le vaccin Comirnaty® **Omicron XBB.1.5** adulte RTU : 10 semaines
- Durée de conservation entre 8°C et 30°C (flacons à température ambiante et avant) :
 - Pour le vaccin Comirnaty® **Omicron XBB.1.5** adulte RTU : 12 heures
- Durée de conservation entre 8°C et 30°C (Seringues préparées à température ambiante) :
 - Pour le vaccin Comirnaty® **Omicron XBB.1.5** adulte RTU : le plus court possible avec un maximum de 6 heures (endéans les 12 heures après première ponction du vial)

Pour d'avantage d'informations sur le vaccin Comirnaty® **RTU Original/Omicron XBB 1.5**, consultez le RCP ([Résumé des Caractéristiques du Produit](#)). Il est important de savoir qu'il ne faut JAMAIS combiner deux restes de vial pour récupérer une dose supplémentaire !

Les vaccins sont livrés à la pharmacie à l'état décongelé, en respectant la chaîne du froid (température de livraison entre 2°C et 8°C).

Assurance qualité

La SOP vaccination Covid en pharmacie, développée par la Task Force sectorielle sur la vaccination³, est téléchargeable sur le site internet de l'APB⁴. Il est conseillé de vérifier régulièrement ses mises à jour.

En complément, la Health Academy⁵ (Cocom) ainsi que Pharmacy.brussels partagent fréquemment des mémos et informations clé concernant les bonnes pratiques de vaccination, et données de stabilité des vaccins.

L'assurance qualité étant un aspect important de ce projet, les pharmaciens sont tenus de procéder à des auto-évaluations et de les documenter.

Organisation de la pharmacie

Les locaux de la pharmacie doivent être adaptés pour accueillir les séances de vaccination, en respectant les principes de base suivants :

- a. **Entrée** : une entrée bien visible et identifiée, dans laquelle se trouve un distributeur de gel hydroalcoolique
- b. **Zone d'attente** : à l'intérieur, ou l'extérieur de la pharmacie. Il est important de pouvoir garder 1,5 m de distance entre chaque personne. Des chaises sont disponibles, et l'accès est facilité pour les personnes à mobilité réduite. Les dimensions de la zone d'attente déterminent le rythme de la vaccination
- c. **Point d'enregistrement** des personnes vaccinées : dans la zone d'attente ou dans un autre espace. Cet espace est équipé d'une table et de chaises. De plus, un ordinateur, une prise de courant et un accès au wifi/4G sont nécessaires pour pouvoir enregistrer les vaccinations.
- d. **Zone de préparation** des vaccins : zone correctement éclairée et aérée, contenant une table et le matériel nécessaire pour la préparation des vaccins et des seringues, dans un environnement aseptique
- e. **Box de vaccination** : espace, à l'intérieur de l'officine, séparé de la zone de vente. L'intimité du patient doit être préservée. Le patient à vacciner doit se sentir à l'aise et avoir la liberté de découvrir son bras et/ou de poser des questions de nature personnelle. Cet endroit est équipé d'une table et d'une chaise pour le vaccinateur, et une chaise (confortable) pour la personne à vacciner. L'espace doit être aéré, lumineux, et accueillant.
- f. **Zone d'observation** : zone sous surveillance avec plusieurs chaises (selon l'espace disponible). Les personnes vaccinées y seront observées pendant 15 minutes (30 minutes en cas de risque de réaction/choc anaphylactique)
- g. **Sortie** : lorsque cela est possible, il est demandé de créer une séparation visuelle et physique entre les flux d'entrée et de sortie.

Pour de plus amples informations, consultez la SOP rédigée par la Taskforce sectorielle, disponible sur le site internet de l'APB⁶.

Le pharmacien porte un masque buccal pendant la vaccination. Une boîte de masque sera en libre accès à la pharmacie

³ Task Force sectorielle vaccination composée de : APB, OPHACO, VAN, AUP, Pharmacy.brussels

⁴ <https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/vaccination/Vaccins-et-vaccination-dans-la-pharmacie/Wallonie/Preparation-des-vaccins/Pages/default.aspx>

⁵ Equipe, composée de pharmaciens, médecins et infirmier, chargée de l'information, la formation et la sensibilisation des partenaires.

⁶ <https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/vaccination/Vaccins-et-vaccination-dans-la-pharmacie/Bruxelles/Pages/default.aspx>

Organisation des séances de vaccination

Afin de garantir l'efficacité du modèle et réduire les risques de pertes de vaccins, il est préférable que les pharmaciens partenaires organisent des créneaux spécifiques de vaccination, **sur rendez-vous**. La vaccination opportuniste des patients se présentant spontanément en pharmacie, pendant ces créneaux, est également possible. Les créneaux de vaccination ainsi que les liens d'agendas en ligne, s'ils sont présents, sont communiqués à Pharmacy.brussels

Le site de Pharmacy.brussels, peut être utilisé par le citoyen pour la prise de rendez-vous de vaccination par téléphone ou par agenda en ligne.

La vaccination en officine requière une bonne planification des différentes activités. Le pharmacien titulaire est maître de l'organisation des séances de vaccination. Toutefois, afin d'assurer une communication efficace au public, le pharmacien titulaire tient les personnes de contact de Pharmacy.brussels au courant de toute modification du planning de vaccination via l'adresse mail : team@pharmacy.brussels

Lors des séances, il est indiqué de prévoir 20 minutes pour la prise en charge complète de chaque patient.

Processus de commande des vaccins et du matériel

Les commandes de vaccins se font **UNIQUEMENT par mail** à l'adresse suivante :

vacci-hub@ccc.brussels

A Bruxelles, il ne faut absolument pas commander via les grossistes !!

Il est demandé au pharmacien titulaire de passer les commandes au **minimum 7 jours** avant la date de livraison souhaitée, il faudra donc bien anticiper !!

- Les flacons sont toujours envoyés par multiple de 10 (1 flacon = 7 doses)
- les seringues sont envoyés par boîte de 100 pièces

Les seringues et les vials ne seront pas livrés au même moment !

La livraison des commandes à la pharmacie est organisée gratuitement par la Cocom.

Un bon de livraison (à archiver) accompagne les marchandises, et spécifie la date de péremption des vaccins.

Il est demandé au pharmacien titulaire de s'approvisionner directement auprès de ses grossistes-répartiteurs uniquement pour les :

- autres consommables médicaux nécessaires à la préparation des vaccins
- équipements de protection individuelle
- pochettes/boîtes d'emballage et de transport des vaccins
- médicaments et matériel médical contenus dans la trousse d'urgence
- poubelles et conteneurs jaunes à déchets DMR.

Gestion de stock

L'objectif principal est de garantir une gestion transparente et optimale des stocks de vaccins et du

matériel associé. Le pharmacien se doit d'assurer les bonnes conditions de stockage, conformément au **Guide des Bonnes Pratiques Pharmaceutiques Officinales**, afin de maintenir la qualité et l'intégrité des vaccins. Les vaccins sont conservés sous **chaîne du froid**, dans des réfrigérateurs pour produits pharmaceutiques, qualifiés et calibrés entre **2°C et 8°C**.

Les équipements et le matériel qualifiés pour maintenir de bonnes conditions de transport, conformément aux instructions du fabricant, sont disponibles en quantité suffisante dans la pharmacie.

Pour permettre l'harmonisation des bonnes pratiques, il est demandé au pharmacien titulaire (ou membre de son équipe par délégation) de tenir à jour le **registre de suivi de stock**, nous vous enverrons un template de registre avec votre checklist complétée. Chaque mouvement de stock, préparation de seringues unidoses/flacons, dose perdue ou non-conforme doit être encodé(e).

Enregistrement des vaccinations

Chaque pharmacie-vaccinatrice est reliée à un compte spécifique dans VaccinNet (sous un code "AP" que vous recevrez dans votre checklist), la plateforme fédérale sélectionnée pour l'enregistrement des vaccinations Covid-19.

En pharmacie, les vaccinations sont uniquement encodées via un eForms de FarmaFlux, intégré dans le logiciel de la pharmacie. Le chargement des données de FarmaFlux vers VaccinNet se fait de manière automatisée, quatre fois par jour.

Une fois votre candidature traitée, vous recevrez donc votre code AP personnalisé. Après l'activation de votre compte VaccinNet, vous pourrez l'utiliser **endéans 24 heures**.

Les informations relatives à l'utilisation de l'eForms et VaccinNet sont disponibles sur le site Internet de FarmaFlux: <https://www.farmaflux.be/fr/vaccination-en-pharmacie/>.

Certificat Covid

Le certificat Covid peut être téléchargé sur les sites [Réseau Santé Bruxellois](#), www.masante.belgique.be ou via l'application [CovidSafe.be](#).

Il est également possible de demander l'envoi du certificat papier par la poste (à l'adresse officielle du patient), en téléphonant au Call-Center: 02 214 19 19.

Gestion des déchets

La gestion des déchets produits dans le cadre des activités de stockage, préparation, et délivrance des vaccins, est de la responsabilité du pharmacien titulaire.

Les déchets DMR, contenus dans les conteneurs et poubelles jaunes homologués, scellés, doivent être collectés et éliminés par une société agréée. Pharmacy.brussels organise 1 x/an une collecte groupée.

Facturation

4 cas de figures se présentent à Bruxelles. pharmacy.brussels peut vous communiquer le détail de chacun de ces cas. Ils seront publiés également sur le site pharmacy.brussels

Informations complémentaires

Pour d'avantage d'informations concernant la campagne de vaccination de la région bruxelloise, vous pouvez consulter le site Internet suivant : <https://www.info-coronavirus.be/fr/vaccination-professionnels/>.

La liste des vacci-pharmas est reprise sur le site de pharmacy.brussels :
<https://pharmacy.brussels/fr/vacci-pharma/>

Tous les documents de référence du projet Vacci-Pharma se trouvent sur le site de l'APB :
<https://www.apb.be/fr/corp/sante-publique/Info-Corona/vaccination/Vaccins-et-vaccination-dans-la-pharmacie/Bruxelles/Pages/default.aspx>

Personnes de contact

Entité	Fonction	Nom complet	Adresse e-mail
Pharmacy. brussels	Pharmacien expert support	Nathalie Clément	nathalie.clement@pharmacy.brussels
Pharmacy. brussel	Pharmacien président	Sophie Etienne	president@pharmacy.brussels
Pharmacy. brussels	Pharmacien président	Ann Herzeel	voorzitter@pharmacy.brussels
Cocom	VaccinNet	Paula Olmanst	polmanst@ccc.brussels
Cocom	Commandes	Paula Olmanst	Vacci-hub@ccc.brussels

Je soussigne :

Déclare avoir pris connaissance du document présent et des différentes annexes disponibles sur le site de l'APB et m'engage à respecter les critères qualités requis.

A Bruxelles, date :

signature :